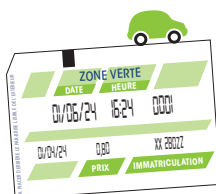
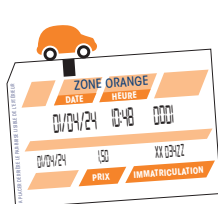


GUIDE DU STATIONNEMENT GRATUIT & PAYANT



ORANGE , **VERTE** & **PORT**

3 ZONES DE STATIONNEMENT PAYANTES ET DES ARRÊTS MINUTES POUR :

- Favoriser** la rotation des véhicules
- Faciliter** l'accès aux commerces
- Optimiser** le stationnement
- Améliorer** la qualité de vie

LES ZONES & TARIFS

ZONES PAYANTES TOUTE L'ANNÉE

P ZONE ORANGE CENTRE-VILLE PORT & COUCHANT

Zone payante toute l'année avec 1 heure gratuite

Du 01/04 au 30/09 ▶ de 9h à 22h

Du 01/10 au 31/03 ▶ de 9H à 19H



1 heure gratuite puis **1,50 € / 1 h**

P ZONE VERTE CENTRE-VILLE

Zone payante toute l'année

Du 01/04 au 30/09 ▶ de 9h à 22h

Du 01/10 au 31/03 ▶ de 9H à 19H



0,80 € / 1 h

ZONES PAYANTES EN SAISON

2 ZONES VERTES

P POINT ZÉRO

Zone payante du 01/04 au 30/09 ▶ de 9h à 22h

Gratuite du 01/10 au 31/03

P COUCHANT & GRAND TRAVERS

Zone payante du 01/06 au 30/09 ▶ de 9h à 22h

Gratuite du 01/10 au 31/05



0,80 € / 1 h

P ZONE GRATUITE PARKINGS GRATUITS

Emplacements gratuits toute l'année



gratuit

PARKINGS DU PORT

P ZONE PARKING PORT

Zone payante toute l'année 24h/24.

Gratuite pour les plaisanciers & Pass Pro Port*

* Dans la limite de 5h consécutives, puis tarif en vigueur.

Forfait perte de ticket : 30€

PARKING PORT FAGES

30 minutes gratuites puis **1,60 € / 1 h**



PARKINGS PORT TABARLY & PORT JUSTIN

(Port Justin à partir de mai)

1,60 € / 1 h



P STATIONNEZ FACILE AVEC VOTRE MOBILE !

EN ZONES VERTES OU ZONE ORANGE

Vous pouvez payer votre stationnement ou votre abonnement sans même vous rendre à l'horodateur !

Utilisez l'application mobile sur votre téléphone pour faciliter vos paiements de stationnement !

1.

Avec "Flowbird" je géolocalise mon stationnement

2.

Je choisis ma durée de stationnement et je paye en ligne

3.

Je reçois une alerte pour prolonger si besoin mon ticket



flowbird.
TÉLÉCHARGEMENT
GRATUIT



P ARRÊT MINUTE DANS TOUS LES QUARTIERS

Emplacements gratuits toute l'année pendant

15 minutes maximum, par borne ou par disque



15 minutes gratuites

P ZONE À DISQUE ZONE GRATUITE À DURÉE LIMITÉE

Emplacements gratuits toute l'année pendant

1h30 maximum, par disque



1h30 gratuite



P ARRÊT MINUTE PLAISANCIER QUAI POMPIDOU

Emplacements gratuits pendant 40 minutes maximum pour les plaisanciers & Pass Pro Port



40 min gratuites puis 1,50 € / ¼ h

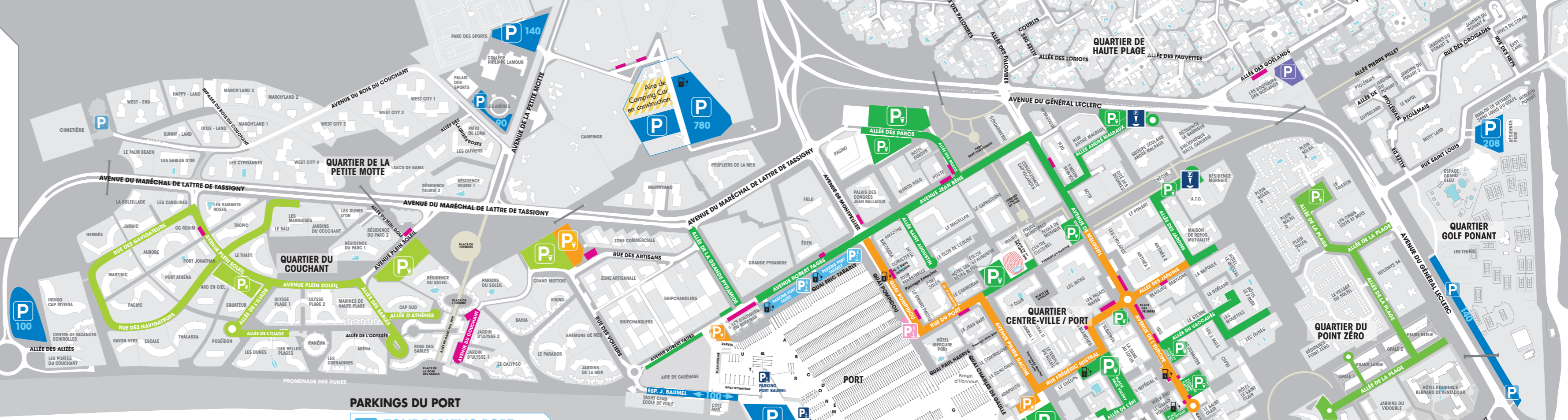
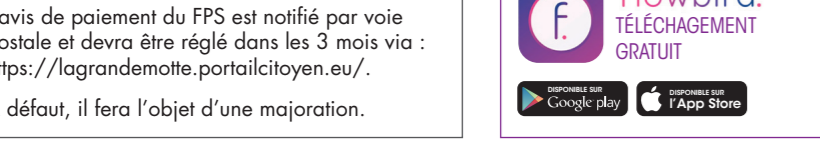
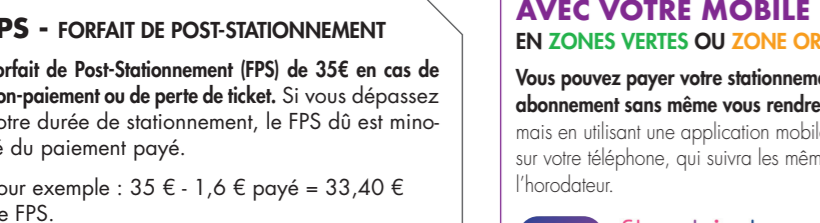
P PARKINGS PLAISANCIERS PLAISANCIERS & PASS PRO

Zones gratuites pour les plaisanciers & les Pass Pro Port



LÉGENDE

- P** ZONE ORANGE : Stationnement payant toute l'année
- P** ZONE VERTE CENTRE-VILLE PORT : Stationnement payant toute l'année
- P** ZONE VERTE POINT ZÉRO : Stationnement payant en saison
- P** ZONE VERTE COUCHANT & GRAND TRAVERS : Stationnement payant en saison
- P** ARRÊTS MINUTES : 15 MIN maximum par borne ou par disque
- P 000** ZONE GRATUITE et nombre de places
- P** ZONE PARKING PORT Stationnement payant
- P** ARRÊTS MINUTES : 40 MIN maximum pour plaisancier et Pass Pro Port uniquement
- P** Stationnement PLAISANCIER ET PASS PRO uniquement
- P** ZONE À DISQUE - 1h30 maximum par disque bleu
- P** 45 MINUTES GRATUITES par disque bleu en période scolaire
- P** BORNE DE RECHARGE pour véhicule électrique



PARKINGS DU PORT

ZONE PARKING PORT
Zone payante toute l'année 24h/24.
Gratuite pour les plaisanciers & Pass Pro Port*
* Dans la limite de 5h consécutives, puis tarif en vigueur.
Forfait perte de ticket : 30€

PARKING PORT FAGES
30 minutes gratuites puis **1,60 € / 1 h**

PARKINGS PORT TABARLY & PORT JUSTIN
(Port Justin à partir de mai) **1,60 € / 1 h**

ARRÊT MINUTE PLAISANCIER

QUAI POMPIDOU
Emplacements gratuits pendant 40 minutes maximum pour les plaisanciers & Pass Pro Port
40 min gratuites puis 1,50 € / ¼ h

PARKINGS PLAISANCIERS

PLAISANCIERS & PASS PRO
Zones gratuites pour les plaisanciers & les Pass Pro Port

ARRÊT MINUTE

DANS TOUS LES QUARTIERS
Emplacements gratuits toute l'année pendant 15 minutes maximum, par borne ou par disque
15 minutes gratuites

ZONE GRATUITE

PARKINGS GRATUITS
Emplacements gratuits toute l'année

ZONE À DISQUE

ZONE GRATUITE À DURÉE LIMITÉE
Emplacements gratuits toute l'année pendant 1h30 maximum, par disque
1h30 gratuite

ZONE ORANGE

CENTRE-VILLE PORT & COUCHANT
Zone payante toute l'année avec 1 heure gratuite
Du 01/04 au 30/09 ▶ de 9h à 22h
Du 01/10 au 31/03 ▶ de 9h à 19h
1 heure gratuite puis 1,50 € / 1 h

ZONE VERTE

CENTRE-VILLE
Zone payante toute l'année
Du 01/04 au 30/09 ▶ de 9h à 22h
Du 01/10 au 31/03 ▶ de 9h à 19h
0,80 € / 1 h

2 ZONES VERTES

POINT ZÉRO
Zone payante du 01/04 au 30/09 ▶ de 9h à 22h
Gratuite du 01/10 au 31/03

COUCHANT & GRAND TRAVERS
Zone payante du 01/06 au 30/09 ▶ de 9h à 22h
Gratuite du 01/10 au 31/05
0,80 € / 1 h

CM / CES : STATIONNEMENT POUR PERSONNE HANDICAPÉE

Les titulaires d'une carte mobilité inclusion CMI portant la mention "stationnement pour personnes handicapées" ou de la carte européenne de stationnement CES peuvent stationner gratuitement sur toutes les places payantes ouvertes au public*, qu'elles soient matérialisées pour les personnes handicapées ou pas. Pour profiter de la gratuité, elle doit être apposée en évidence derrière le pare-brise. La mairie de La Grande Motte, pour faciliter cette mesure, a mis en place un dispositif d'enregistrement des personnes titulaires de ce type de cartes. Pour cela, merci d'adresser le certificat d'immatriculation du véhicule utilisé et la carte CMI ou CES par courriel à stationnement@lagrandemotte.fr ou encore de se rendre au poste de police municipale afin de se faire enregistrer.

*Ne s'applique pas aux parkings du Port.

STATIONNEZ FACILE AVEC VOTRE MOBILE !

EN ZONES VERTES OU ZONE ORANGE
Vous pouvez payer votre stationnement ou votre abonnement sans même vous rendre à l'horodateur mais en utilisant une application mobile, téléchargeable sur votre téléphone, qui suivra les mêmes étapes que sur l'horodateur.

Flowbird. TÉLÉCHARGEMENT GRATUIT

Disponible sur Google play / Disponible sur l'App Store

FPS - FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT

Forfait de Post-Stationnement (FPS) de 35€ en cas de non-paiement ou de perte de ticket. Si vous dépassez votre durée de stationnement, le FPS dû est minoré du paiement payé.

Pour exemple : 35 € - 1,6 € payé = 33,40 € de FPS.

L'avis de paiement du FPS est notifié par voie postale et devra être réglé dans les 3 mois via : <https://lagrandemotte.portailcitoyen.eu/>.

À défaut, il fera l'objet d'une majoration.

LES ABONNEMENTS

ZONES VERTES OU ZONE ORANGE

Suite à votre inscription à la Police Municipale ou par mail à : stationnement@lagrandemotte.fr, vous bénéficierez des différents abonnements à l'horodateur après la saisie du numéro d'immatriculation de votre véhicule. Les abonnements sont payables à l'horodateur en espèce, par carte bancaire ou sur l'application Flowbird. Aucun duplicata de ticket ne sera délivré en cas de perte.

Plus d'information sur :
lagrandemotte.fr



ABONNEMENTS RÉSIDENTS

RÉSIDENT ZONE VERTE

1 abonnement par véhicule, valable uniquement pour la zone verte.

Inscription obligatoire, justificatifs : taxe foncière + copie de la carte grise

Le mois : **20 €**

L'année : **100 €**

RÉSIDENT ZONE ORANGE

1 abonnement par véhicule, valable pour les 2 zones.

Payable uniquement par carte bancaire

Inscription obligatoire, justificatifs : taxe foncière + copie de la carte grise

Le mois : **90 €**

ABONNEMENT TOURISTES

SEMAINE ZONE VERTE

1 abonnement par véhicule, valable uniquement pour la zone verte.

Aucun pré-enregistrement - Accessible directement à l'horodateur.

La semaine : **45 €**

ABONNEMENTS PROFESSIONNELS COMMERCANT

4 abonnements possibles, valables uniquement pour la zone verte.

Inscription obligatoire, justificatifs : Kbis + copie de la carte grise

Le mois : **20 €**

L'année : **100 €**

PROFESSIONNEL DE SANTÉ

1 abonnement par véhicule, valable uniquement pour la zone verte.

Inscription obligatoire, justificatifs : justificatif de profession + copie de la carte grise

Le mois : **20 €**

L'année : **100 €**

PROFESSIONNEL DE SERVICE

1 abonnement par véhicule avec plusieurs droits possibles, valable pour les 2 zones. Payable uniquement par carte bancaire

Inscription obligatoire, justificatifs : justificatif de profession + copie de la carte grise

La journée : **6 €**

ZONES PORT

Suite à votre inscription à l'accueil de la Capitainerie du Port, une carte d'accès "Pass Pro" vous sera **délivrée**. Cette carte vous permettra d'accéder à l'ensemble des parkings et structures du Port, dans la limite de 5 heures consécutives ; au-delà de ce temps, le paiement devra être effectué selon les tarifs en vigueur.

Plus d'information sur :
portdelagrandemotte.fr



ABONNEMENTS PASS PRO PORT

COMMERCANTS DU PORT

1 abonnement possible par commerce.

Inscription obligatoire.

L'année : **120 €**

PROFESSIONNELS DU NAUTISME DE LA GRANDE MOTTE

20 abonnements possibles par entreprise.

Inscription obligatoire.

L'année : **120 €**

PROFESSIONNELS DU NAUTISME EXTÉRIEURS

5 abonnements possibles par entreprise.

Inscription obligatoire.

La semaine : **20 €**

Le mois : **50 €**

L'année : **200 €**

FPS, le Forfait de Post-Stationnement zones vertes ou zone orange

Forfait de Post-Stationnement (FPS) de 35 € en cas de non-paiement ou de perte de ticket. L'avis de paiement du FPS est notifié par voie postale et devra être réglé dans les 3 mois via <https://lagrandemotte.portailcitoyen.eu/>.

RENSEIGNEMENTS

POLICE MUNICIPALE

Place du 1^{er} Octobre 1974

De 9h à 12h et de 14h à 17h

 **04 67 12 22 22**

stationnement@lagrandemotte.fr

lagrandemotte.fr



PORT DE PLAISANCE

Capitainerie du Port

De 8h à 18h

 **04 67 56 50 06**

capitainerie@lagrandemotte.fr

portdelagrandemotte.fr



LA
GRANDE
MOTTE